

REPUBLIQUE FRANCAISE

dossier n° DP 021 210 18 B0003

Commune de Créancecy

date de dépôt : **19 février 2018**
 demandeur : **Monsieur Philippe OUDIN**
 pour : **Modification de la façade ;**
 adresse terrain : **4 rue du ruisseau, à Créancecy**
(21320)

ARRÊTÉ

A2018-011

**de non-opposition à une déclaration préalable
 au nom de la commune de Créancecy**

Le maire de Créancecy,

Vu la déclaration préalable présentée le 19 février 2018 par Monsieur OUDIN Philippe demeurant 19 rue Desbassayns de Richemont à Suresnes (92 150);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour Modification de la façade ;
- sur un terrain situé 4 rue du ruisseau, à Créancecy (21320) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'avis favorable du maire en date du 15 février 2018.

ARRÊTE

Article unique

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable

Fait à Créancecy, le 1^{er} mars 2018

Le maire,
 Jocelyn CHAPOTOT



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.